Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-054_2026-DE

Presqu'île de Crozon
Aulne Maritime
Communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES PRESQU'ILE DE CROZON-AULNE MARITIME

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN

OBJET :

Site de Térénez : Désignation des membres du conseil des mouillages

Date de convocation :

28/04/2026

Membres en exercice :
35

Nombre de participants :

32

Nombre de votants :

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2026

N°054/2026

Le 04 mai deux mille vingt-six, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni en séance ordinaire à son siège, sous la présidence de Monsieur KERNEIS Mickaël.

Membres présents :

Mme ACHARD Denise, Mme ARNAUD Véronique, M. BETRANCOURT Thierry, Mme CALVEZ Michèle, Mme COXALL PHILIPPE Mary, M. CROGUENNEC Nicolas, DEFLOU François-Xavier, M. DURAND Pascal, M. GALLESIO Edgard, M. GUILLON Laurent, Mme HOUBERDON Céline, M. KERNEIS Mickaël, M. LARS Roger, Mme LASTENNET Christine, Mme LE GUIRRIEC MORVAN Martine, Mme LE MEROUR Muriel, M. LE MEROUR Joseph, Mme LE MONZE Fanchon, M. LE ROUX Hervé, Mme LEMUNIER Laurence, M. LEZENVEN Jean Michel, M. MOLLIER Laurent, M. MORVAN Olivier, Mme PAILLOT POULIQUEN Mathilde, M. PRIGENT Pascal, Mme RENSONNET Carine, M. RIVASSEAU Jean-Paul, Mme SEGALEN Françoise, M. SENECAL Laurent, Mme TANGUY Geneviève, Mme THOUARD Sylvie, Mme ZAMAI Sonia

Membres absents avec pouvoir :

M. POITOU Mickaël ayant donné pouvoir à Mme HOUBERDON, Mme VIGOUROUX Gaëlle ayant donné pouvoir à M. DURAND

Membre absent et excusé :

M. GALL Jean Luc

M. BETRANCOURT est désigné secrétaire de séance.

Le Président informe le conseil communautaire que le règlement de police applicable sur le site de la ZMEL (Zone de Mouillages et d'Equipements Légers) de Térénez a été approuvé par délibération le 18 décembre 2023. Au sein de ce règlement, la Communauté de Communes est assistée d'une commission, dénommée « Conseil des Mouillages », dont la composition est la suivante :

- 4 Représentants de la Communauté de Communes : 4 membres titulaires (dont le Maire de la commune sur le littoral de laquelle est située la ZMEL)
- 2 Représentants à titre consultatif : Le Directeur de pôle et le responsable du site
- 3 représentants des usagers : 3 membres titulaires. Il s'agit de 3 plaisanciers (désignés par l'APTAM) titulaires d'un abonnement annuel

Suite au renouvellement du conseil communautaire, il convient donc de procéder à la désignation des membres du conseil des mouillages du site de Térénez.

Le Président propose d'élire les membres du conseil des mouillages à main levée et fait appel à candidatures.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de recourir à un vote à main levée,
- Valide la composition de la commission thématique « Conseil des mouillages » décrite ci-dessous et qui est issue de la procédure de vote conformément aux dispositions prévues par le Code général des Collectivités Territoriales :

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 029-200066868-20260504-054_2026-DE

Conseil des mouillages	Commune	Prénom / Nom
4 représentants de la CCPCAM (dont le Maire de Rosnoën),	Landévennec Rosnoën Le Faou Rosnoën	Roger LARS Mickaël KERNEIS Laurent SENECAL Martine LE GUIRRIEC
2 représentants à titre consultatif (Directeur (trice) pôle et responsable de site),		MORVAN Directeur (trice) pôle Responsable de site
3 représentants des usagers		A désigner ultérieurement A désigner ultérieurement A désigner ultérieurement

Affiché le : 11/05/2026

Pour copie certifiée conforme

Le Président,

Mickaël KERNEIS

Le Secrétaire,

Thierry BETRANCOURT